L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 JUIN 1881.

54me Année.

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI. 3 JUIN 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN

Par H. Stern & Co., au No 35, rue de Chartres bottes, souliers et brodequins.

LE SCRUTIN DE LISTE.

Discours de M. Gambetta.

Nous consacrons aujourd'hui une grande partie de nos colonnes à la publication du discours prononcé par M. Gambetta, le 19 mai, à la Chambre des Députés, sur la discussion du projet de loi substituant le scrutin de liste au scrutin d'arrondissement. La séance du 19 mai, dit un journal français, comptera comme une des plus curieuses et des plus fécondes en surprises et des plus importantes comme résultat, de notre histoire parlementaire.

M. Gambetta a été admirable d'éloquence et de logique.

Fête du 14 Juillet.

Nous publions ci-dessous la très belle proclamation, adressée par M. le vicomte Paul d'Abzac, consul de France, et par le comité de 30, à tous les Français de la Nlle-Orléans et de la Louisiane, pour les inviter à coopérer à la grande fête nationale du 14 Juillet, date célèbre dont le souvenir fera toujours battre les cœurs des vrais patriotes.

Nous publierons dans notre prochain numéro la liste des divers comités qui s'occupent de l'organisation de cette fête. Ils y mettent beaucoup d'entrain et un très vif empressement, ce qui nous donne l'assurance que la célébration sera splendide. Nous publierons aussi la liste des vice-présidents et des souscripteurs. Rien ne sera épargné pour donner à la journée le caractère de grandeur qui appartient à l'événement qu'elle rappelle, et tout annonce qu'elle aura un grand éclat. Voici la proclamation du consul et du comité :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Fête Nationale du 14 Juillet.

Le 14 juillet prochain, la France célèbre le glorieux anniversaire qui rappelle l'affranchissement définitif de la nation, l'ouverture de l'ère moderne et l'union de toutes les forces nationales vers la liberté et le progrès.

Il convient que les Français résidant à l'étranger se joignent à la mère-patrie pour donner à cette occasion un éclatant témoignage de leur attachement aux institutions républicaines, qui font la patrie grande, heureuse et respectée.

La population américaine a puisé dans le gouvernement du peuple par le peuple les éléments d'une prospérité et d'une solidité incomparables. Les émigrants européens, qui affluent tous les ans, par centaines de mille, aux Etats-Unis y trouvent le travail et la liberté, bases solides du développement des individus et des sociétés. A tous ceux qui nous entourent, nous sommes unis par des relations d'amitié et par le lien des affaires. Tous, nous les convions à notre fête. Ils y assisteront avec sympathie, nous en sommes certains.

Afin que le jour du 14 juillet, célébré pour la première fois par la population française de la Louisiane, soit digne de la patrie, de la République et de nos hôtes, tous les Français doivent avoir le cœur et la main ouverts.

Le consul, vicomte Paul d'Abzac, président, et le comité de 30, chargé d'organiser la fête nationale, adressent, en conséquence, un cordial et chaleureux appel à tous les Français de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, ainsi qu'aux sociétés françaises.

Le Consul, Président,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

Les membres du comité de 30 :

O Bercier,	M Nadal,
F Cios,	M Quentin,
C Champon,	F Randou,
H Dav-ious,	J Ruel,
P D'Hérété,	E Schneider,
A Guenod,	L Simon,
L Grand,	J Soulé,
J B Junqua,	J G Spor,
A Lafer d,	G Tujague,
R Lafontaine,	F Toujas,
J Larrieu,	L Vallon,
J Leblanc,	A Walz,
V Marty,	Dr Tenâtre,
B Maylie,	Léon Haubtman,
Dr J Morice,	E Larue.

Le chancelier, secrétaire,
FRANCIS NAVONE.

Nous remercions M. le consul d'Espagne de l'envoi d'une brochure intitulée "Pliego de las condiciones generales à que deberán subordinarse los contratos que celebre la hacienda pública para los suministros de tabacos en rama de todas clases y procedencias con destino à las fabricas de la Peninsula."

Agents de chemin de fer.—Notre excellent ami, le Col. Sid. B. Jones, agent général voyageur pour la grand route "Pan Handle and Pennsylvania," et M. John Kilkeny, également agent général voyageur du Louisville and Nashville Railroad, sont en ce moment à la Nouvelle-Orléans et ils y passeront quelques jours. Doués d'une grande expérience dans l'industrie des chemins de fer, ainsi que d'une remarquable activité, ils se multiplient sur tous les points où leur présence est nécessaire et rendent d'éminents services aux compagnies auxquelles ils appartiennent. Ils comptent ici de nombreux amis qui leur ont fait un accueil empressé.

Dengremont.—Grand concert Dengremont au Fort Espagnol, pour vendredi 3 juin, commençant à 8 heures du soir. Ce concert sera probablement le dernier que donnera ici le jeune virtuose. Qu'on en prenne note! Les artistes de ce talent sont rares, et celui-ci est plus que rare, il est extraordinaire. La salle, pouvant contenir 5000 personnes, aura 500 places réservées qu'on peut retenir d'avance en s'adressant au magasin de musique de Grunewald, rue du Canal 127.

Malles et valises à l'Etoile Rouge.

M. H. Billard, (ancienne librairie Hébert) annonce qu'il a reçu les numéros de l'Illustration et du Monde Illustré du 21 mai.

700 dollars la lettre !—L'enquête poursuivie au département des Postes sur l'affaire du "Star route Ring" amène des révélations véritablement renversantes.

On a découvert que dans le Territoire du Nouveau-Mexique, par exemple, étant donnée la subvention faite par le Département des Postes et le nombre de lettres transportées par telle ligne de la Star Route, le prix moyen de chaque lettre revenait au paternel gouvernement d'Oncle Sam au chiffre de "sept cent dollars."

On comprend maintenant pourquoi les concessionnaires appelaient cela "faire grand."

Les Juifs en Russie.—On lit dans la Gazette de Saint-Pétersbourg :

Des désordres se sont produits à Elisabethgrad : des actes d'hostilité ont été commis contre les juifs. On doit, croyons-nous, en faire remonter la responsabilité aux lois existantes en Russie. En effet, en interdisant aux juifs de s'établir où ils veulent, en leur imposant l'obligation de résider dans des provinces où ils sont détestés de la population, que leur présence irrite, en leur faisant, en un mot, une situation anormale, on a faussé les idées du peuple russe à leur endroit.

Sur 45,000 habitants, il y a 15,000 juifs à Elisabethgrad, mais on ne semble pas s'inquiéter du nombre, pas plus, du reste, qu'on ne fait attention à la situation faite aux Russes vieux-croyants de la Bessarabie, qui vivent tranquilles sous la domination roumaine et qui sont persécutés depuis que leur pays a fait retour à la Russie.

Il serait pourtant nécessaire que l'on en fût un peu moins intolérant. Une correspondance de Sofia adressée à la *Gazette de Saint Pétersbourg* indique en effet qu'il est fort nécessaire pour la Russie de soustraire certains pays nouvellement conquis à l'influence de l'Autriche.

Grands déballages de chaussures d'enfants cette semaine à l'Etoile Rouge.

LE SCRUTIN DE LISTE.

Discours de M. Gambetta.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 19 mai.

La discussion de la proposition de M. Bardoux sur le rétablissement du scrutin de liste n'a pas duré plus d'une séance. M. Bardoux a pris le premier la parole pour défendre sa proposition. M. Roger lui a répondu au nom des partisans du scrutin d'arrondissement. M. Gambetta est monté ensuite à la tribune. Dans un éloquent discours qui n'a pas duré moins d'une heure et demie, il a fait à la chambre un exposé lumineux de la question, et, dans une péroraison d'une force entraînante, il a puissamment résumé les arguments qui peuvent être invoqués en faveur du scrutin de liste.

Nous ne retracerons pas la physionomie de la chambre à ce moment. Il nous faudrait pour cela réitérer les formules banales. Entrons avec M. Gambetta dans le vif du débat et de l'intérêt.

Préambule du discours. M. Gambetta se défend contre les insinuations dont il a été l'objet.

Messieurs, si j'entre dans ce débat, croyez bien que ce n'est pour répondre ni à des allusions ni à des insinuations personnelles. Je pense que je n'ai à me défendre ni devant la chambre sans distinction de partis, ni devant le pays, des visées qui seraient criminelles, si elles n'étaient ridicules, qu'on s'est plu à me prêter dans cette grave question du régime électoral de la démocratie républicaine. Je parle ainsi pour couper court à des propos indignes de républicains. Quel que soit le mode de scrutin que vous adoptiez, que vous mainteniez la législation existante, si vous la croyez bonne et profitable pour le pays, ou que, revenant au contraire à la tradition de vos devanciers, vous rameniez le scrutin de liste si la délibération vous éclaire, soyez convaincus que l'homme qui est devant vous se gardera de chercher dans des compétitions électorales ou dans les brigues du suffrage universel je ne sais quels conflits, quel antagonisme, indignes de son parti et indignes de lui-même. (Applaudissements.)

J'ai pris à la constitution de 1875, à l'heure difficile où elle était arrachée au patriotisme de tous mais aux regrets de quelques-uns et aux généreuses ardeurs des autres, j'ai pris, dis-je, une part trop grande, pour ne pas être le plus soucieux et le plus respectueux serviteur de cette constitution que je crois, pour le bien du pays, devoir défendre dans toutes ses parties, même contre des révisions que je considère comme prématurées. (Très bien! très bien!)

Par conséquent, loin de moi, messieurs, la pensée de chercher, par des élections qu'on a osé qualifier de plébiscitaires, à mettre en échec, à atteindre dans une mesure quelconque l'autorité et le prestige du pouvoir exécutif, qui est le représentant du pays tout entier et qui, jusqu'à l'heure marquée par la loi, doit pouvoir s'épanouir dans tout son prestige et dans toute son autorité. (Applaudissements.)

M. Gambetta, avec beaucoup de tact, fait l'éloge de M. Roger, par un mot très spirituel : M. Roger, dit-il, nous prouve que le scrutin d'arrondissement peut avoir souvent la main heureuse. Suivant M. Roger sur son propre terrain, il revendique toutefois le droit de mieux connaître que lui les exemples récents que fournit notre histoire :

Je laisse de côté 1848 : l'Assemblée constituante de cette époque est au-dessus de toutes les attaques et de toutes les critiques, qu'il s'agisse de son esprit ou de son cœur. Le cœur des assemblées, tout le monde en est juge; mais l'éclat du talent, le prestige des caractères?.... Quel était donc le talent, le génie, le grand homme qui ne siégeait pas dans l'Assemblée de 1848, à part M. Guizot? Je les y vois tous.

Leur politique appartient aux disputes des hommes, mais non l'ascendant de leur esprit, de leur autorité. Je crois que, depuis la Convention, l'Assemblée de 1848 est la plus grande assemblée qu'ait eue la France. Quant à celle de 1849, il ne faut pas oublier qu'elle est sortie d'un scrutin de liste tout à fait spécial, d'un scrutin de liste sans majorité absolue, qui n'imposait même pas la nécessité de réunir le quart des électeurs inscrits, d'un scrutin de liste, par conséquent, qui n'a rien de commun avec celui que nous vous proposons!

(C'est vrai! C'est vrai!)

Au milieu des ardeurs et aussi des malheurs qui avaient signalé le retour de la République parmi nous, il y avait eu, messieurs,—et malheureusement on en voit encore aujourd'hui, mais à des degrés moindres, des divisions douloureuses dans le parti républicain, et comme il y avait deux listes : d'une part une liste modérée, ou dite telle, car elle ne l'était pas toujours, et d'autre part une liste avancée, ou dite telle, et qu'on n'exigeait pas la majorité absolue au premier tour de scrutin, d'autres plus avisés glissèrent des listes intermédiaires de candidats qui ont été élus représentants et qui ont conduit le pays, par une série de votes et de fautes, à la dictature.

Mais, messieurs, nous ne vous proposons pas ce genre de scrutin de liste, au contraire; et si vous vouliez rétablir le scrutin de liste de 1849, je dirais : J'aime mieux le *statu quo*. Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est ce que, mettant à profit l'expérience nous avons demandé de tout temps depuis cette époque déjà lointaine.

M. Gambetta rappelle des souvenirs personnels. Lorsqu'il est entré dans la vie politique, le parti républicain n'était-il pas d'accord pour vouloir le scrutin de liste? M. Jules Grévy, en 1870, présidait le groupe de gauche du Corps législatif, qui décida de déposer une proposition tendant au rétablissement du scrutin de liste :

Lorsque les événements amenèrent au pouvoir ou les signataires de la proposition ou les amis des hommes qui formaient à ce moment-là l'opposition, et qu'on pensa à convoquer le peuple pour l'élection d'une Assemblée, on n'hésita pas, il n'y eut pas l'ombre d'une discussion : ce fut le scrutin de liste qui fut décrété. (Très bien! très bien!)

Je le dis en passant, messieurs, mais vous imaginez-vous ce qu'aurait été une consultation du pays au mois de février 1871, sous les pas de l'invasion, au milieu du désarroi général des esprits et des caractères, si on ne l'avait pas consulté par le scrutin de liste, que serait-il arrivé? [Très bien! très bien!]

Un tumulte violent s'élève en ce moment à droite; M. Gambetta le domine, et reprend l'argument de M. Roger : le scrutin d'arrondissement n'est-il pas le scrutin libérateur—Non! dit M. Gambetta :

Non, ce n'est pas le scrutin d'arrondissement qui vous a ramenés ici, ce n'est pas le scrutin d'arrondissement; c'est le scrutin de liste élevé à sa plus haute expression : l'unité de liste. [Vif assentiment sur un grand nombre de bancs à gauche.]

Et c'est tellement l'unité de liste,—messieurs, je crois que je peux parler en témoin autorisé.... (Oui! oui!—Très bien!)—qu'on ne demanda à personne ni son opinion intime sur tel ou tel sujet, qu'on ne demanda compte à aucun de vous des votes qu'il avait rendus antérieurement ni de ceux qu'il s'apprêtait à rendre. On lui demandait : Faites-vous partie de cette phalange de résistance, Etes-vous un 363! Si oui? vous figurez sur la liste! (Applaudissements.)

Et, chose grave! c'était tellement un scrutin de liste, que—permettez-moi de vous le rappeler—il s'est trouvé un Bonaparte pour réclamer le droit d'y être inscrit, et il l'a été. (Nouveaux applaudissements.)

Eh bien, messieurs, je vous demande si, ce jour-là, vous êtes rentrés par le scrutin d'arrondissement? Non! Vous êtes rentrés par l'unité de collège, par l'unité de liste! C'est la première et peut-être la dernière fois qu'on assistera à un si magnifique spectacle de concorde, d'union et de concentration républicaine. (Nouveaux applaudissements.)

Mais, messieurs, c'est précisément ce verdict électoral qui prouve l'efficacité, la supériorité du scrutin de liste; car est-ce qu'alors on a discuté les hommes? est-ce qu'on est entré dans les querelles domestiques? est-ce qu'on a pénétré dans la vie privée? J'entends entre concurrents. Non! on a pris l'idée politique, le principe qui planait au-dessus de cette liste et qui était l'anéantissement du pouvoir personnel, et cela a suffi. (Mouvement).

Je ne veux faire allusion à personne, mais il en est—ils sont nombreux dans cette chambre—qui savent bien que leur candidature eût été longuement discutée et peut-être mise en péril s'ils n'avaient pu revendiquer ce titre de 363. (Nouveaux applaudissements.)

Cependant, il y a bien des victoires partielles qui ont touché au résultat; l'orateur ne l'ignore pas : et la preuve, c'est que la Chambre a dû prononcer soixante-douze invalidations nécessaires. L'évocation de ce souvenir a le don d'exaspérer la droite et produit aussitôt cet incident qui n'a pas laissé que d'égayer la séance et de reposer un instant les esprits :

La candidature officielle a comparu devant la majorité triomphante. Et qu'en est-il résulté. C'est que vous avez été acculés à 72 invalidations nécessaires. J'y consens; légitimes, je le proclame. (Vives protestations à droite.)

M. de la Rochefoucauld duc de Bisaccia—Vous avez le droit de le dire, mais vous ne pouvez pas vous en vanter.

M. Gambetta—Messieurs, c'est mon opinion que j'exprime, ce n'est pas la vôtre.

Ces invalidations, je les ai votées, et vous me ferez bien la grâce de penser que je les croyais légitimes. (Nouvelles protestations à droite.)

Vous pensez le contraire, messieurs; c'est votre droit, et peut-être y a-t-il pour vous un devoir de solidarité; mais vous ne pouvez pas m'empêcher de citer des faits et d'en déduire les raisons.

M. de la Rochefoucauld duc de Bisaccia.—Il y a beaucoup d'invalidés qui sont revenus.

M. Gambetta.—Eh bien, je dis à la majorité : Vous avez été acculée à ces nombreuses invalidations nécessaires; pourquoi? Parce que vous aviez affaire au scrutin d'arrondissement. Cela est certain car si vous aviez eu affaire au scrutin de liste, vous auriez validé toutes les élections. (Dénégations à droite.)

M. Bourgeois.—Pas davantage!

M. Gambetta.—Messieurs, je vous prie de me laisser exprimer ma pensée; je puis me tromper, et, dans ce cas, je ne demande qu'à être rectifié.

M. Paul de Cassagnac.—Non, vous avez raison!

M. Gambetta.—Ce que je demande à mes collègues de vouloir bien m'accorder, c'est la liberté de développer ma pensée.

Je disais donc que vous n'auriez pas annulé ces élections si elles avaient eu lieu au scrutin de liste; vous les auriez validées, et cela pour deux raisons : la première, parce que la candidature officielle n'aurait pas pu s'exercer... (Très bien! à gauche.—Exclamations à droite.)

Non, elle n'aurait pas pu s'exercer, car il n'est pas possible de presser, d'intimider, de corrompre cent mille ou cent cinquante mille électeurs! Vous le savez bien tous, et l'idée même n'en serait pas venue. Et vous trouvez là une autre preuve que le scrutin de liste assure ces deux conditions aussi bien au point de vue du gouvernement qu'au point de vue des populations : d'abord, qu'il tue jusqu'à la pensée de la candidature officielle, et ensuite qu'il la rend vaine lorsqu'elle est entreprise. (Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre. Bruit à droite.)

Voilà les précédents, messieurs, voilà d'où vous êtes sortis, voilà votre bureau; et quand je viens vous dire, moi : Le scrutin d'arrondissement, c'est une arme forgée par vos ennemis, c'est une arme qu'on a employée pour vous perdre et perdre avec vous la République; c'est moi qui vous ramène à vos origines, et ce sont vos adversaires qui vous en écartent. (Applaudissements sur divers bancs.—Rumeurs sur d'autres.)

Le tumulte reprenant, et certains membres de la droite se livrant à des interruptions répétées, le président Brisson invite la chambre au silence, et M. Gambetta décoche cette jolie phrase, qui fait sourire la chambre entière :

Je sais par expérience combien il est difficile d'entretenir une assemblée des conditions de sa naissance et des conditions de sa renaissance....

Il faut, continue M. Gambetta, faire reposer la consultation du pays sur la base la plus large, la plus unitaire.—Le plébiscite, s'écrie à ce moment M. Haentjens. La droite applaudit naturellement. M. Gambetta riposte au milieu du tumulte croissant. Nouveaux incidents de séance :

Oui, quand je dis "la base la plus large, la plus unitaire", ces messieurs entendent le plébiscite. Eh bien, je réponds que si quelque chose fait défaut aux institutions actuelles quant au mode de nomination de la représentation nationale, c'est précisément de ne pas présenter une surface électorale aussi large, aussi étendue que le plébiscite lui-même. (Applaudissements ironiques à droite.—Agitation à gauche et au centre.)

Messieurs, je vous prie de vous souvenir qu'à la dernière lutte électorale du 14 octobre 1877, vous avez occupé, dans les arrondissements 180 élections hostiles et que vous avez eu ce moment sur ces bancs une opposition de 150 membres qui ne votent pas le budget. (Vives réclamations à droite.) Ce n'est pas pour vous le reprocher.

M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia.—Ce n'est pas pour vous le reprocher. On ne nous admet pas dans la commission du budget!

M. de Baudry-d'Asson.—On nous en met en quelque sorte à la porte. Cependant nous avons demandé à en faire partie, et on nous avait promis de nous y faire entrer lorsque le règlement a porté à trente-trois le nombre des membres de cette commission.

M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia.—Nous ne votons pas le budget pour qu'on ne puisse pas dire que nous donnons des votes de confiance au gouvernement, comme cela est arrivé à la suite du vote que nous avons exprimé en faveur des six millions demandés dernièrement pour l'expédition contre les Khroumirs.

Plusieurs membres à droite.—C'est vrai! c'est vrai!

M. Gambetta déclare qu'une question doit préoccuper la chambre, question d'Etat au premier chef; par suite de l'existence d'une minorité aussi forte, tous les cabinets républicains sont à la merci d'une coalition. Cette déclaration produit un nouveau tumulte à droite :

M. le comte de Colbert-Laplace—Le gouvernement est-il pour vous?

M. Gambetta—Je vous en conjure, soyez cléments pour moi, laissez-moi aller jusqu'au bout; je ne vous interromprai pas si vous me répondez; j'en prends l'engagement.

M. le comte de Colbert-Laplace — Parlez-vous au nom du gouvernement? [Exclamations et rires à gauche et au centre.]

M. Gambetta—Messieurs, je dis que dans un débat de cette gravité ce qui importe ce ne sont pas les renseignements plus ou moins historiques, ce ne sont pas les appréciations plus ou moins hypothétiques sur les cartes dressées par les jeunes gens du ministère de l'intérieur.... [On rit]; je dis que ce qui importe, c'est la politique. Eh bien, que doit donc être la politique d'un gouvernement républicain?—Et faites-moi la grâce de penser que je ne suis ni l'avocat ni l'inspirateur de celui qui siège sur ces bancs; je parle librement, comme je parlerais dans une autre assemblée si j'avais l'honneur d'y siéger.—Messieurs, je dis que lorsqu'il existe dans un pays à régime représentatif et parlementaire une opposition qui est presque analogue à celle que je faisais à l'empire, une opposition irréconciliable.—

M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia.—Vous venez nous demander nos voix.. (Interruptions et réclamations à gauche et au centre.)

M. Gambetta—Monsieur de la Rochefoucauld, je vous en prie, ne m'interrompez pas. Vous dites que j'ai demandé vos voix; mais certainement, je les demande....

M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia—Certainement, vous ne les aurez pas! [Sourires.]

M. Gambetta—Je serais très fier de les obtenir!

M. le président—Monsieur de la Rochefoucauld, je vous rappelle à l'ordre, à cause de votre persistance à interrompre.

M. Gambetta—Il me semble que je défends ici une thèse qui a les plus illustres tenants de la monarchie pour interprètes. Lainé, Royer-Collard, et même Berryer, dont la mémoire ne peut être citée devant vous sans émotion, ont été les protagonistes du scrutin de liste, et vous devriez me faire la grâce de souffrir au moins que je marche à leur suite! [Applaudissements à gauche et au centre.—Rumeurs à droite.]

Je ne demande individuellement la voix de personne; mais je parle devant une Assemblée d'hommes politiques qui ont d'autres intérêts, grâces au ciel, que l'intérêt de leur candidature personnelle, qui ont d'autres ambitions que des ambitions électorales....(Très bien! très bien! à gauche).......qui ont avant tout souci de l'honneur, de la grandeur de la France et qui, par conséquent, dans le fond de leur conscience, ne doivent considérer qu'une chose; s'il est vrai que nous sommes en route pour le relèvement ou pour la décadence. (Vifs applaudissements.)

Vous imaginez-vous que, devant vous, je lutte contre des amis, je froisse des convictions et des amitiés pour l'unique plaisir de conquérir des voix et un succès parlementaire? Oh! il y a longtemps que j'ai passé cette ligne! (Applaudissements sur ces mêmes bancs.)

Je parle ici au nom des intérêts supérieurs de la démocratie française. Oui, je pense que dans un pays où les intérêts locaux ont des organes attitrés qui fonctionnent admirablement, qui peuvent se faire jour à tous les degrés de l'échelle administrative, je pense que lorsque dans ce pays on représente la France, c'est-à-dire la plus haute personne morale qui soit dans le monde, je pense que l'on peut bien se demander si on fera surgir les représentants des idées, de la tradition historique, qui ont fait cette gloire universelle, si on les fera surgir de cent mille électeurs ou de dix mille. [Mouvements prolongés.]

Voilà ce que je pense, et je viens ici vous dire qu'il n'y a pas seulement que des considérations d'honneur, de moralité, de probité supérieure engagées dans ce débat; qu'il y a autre chose, c'est-à-dire une question de progrès, une question d'avenir démocratique pour ce pays.

Vous savez tous sur quelles questions je pourrais faire porter le débat; vous savez que lorsque vous avez touché aux réformes primordiales, entendez-le bien, sans lesquelles vous n'aurez rien, c'est-à-dire au remaniement des compartiments administratifs de ce pays, qu'il s'agisse de la magistrature, de l'administration, de l'impôt; qu'il s'agisse de la guerre et de ses cadres : qu'il s'agisse de la marine et de ses arsenaux, vous savez bien!

A gauche—Oui! oui! Très bien! très bien!

M. Gambetta—Vous savez bien et c'est votre devoir; que vous êtes les prisonniers de votre origine.

Ce mot soulève la chambre en deux camps bien tranchés. Les uns applaudissent, les autres protestent :

M. Achard et plusieurs autres membres.—Pas du tout. Nous sommes libres!

M. Gatineau—Nous maintenons que nous le sommes!

M. Gambetta—Monsieur, je ne vous interromps pas quand vous parlez. Veuillez m'écouter.

Vous savez bien, messieurs, que lorsqu'il faut toucher à cette immense classification des compartiments administratifs, judiciaires, militaires, économiques, vous savez bien que votre devoir, qu'un engagement même, quand il n'est pas apparent, vous lie à la petite région qui vous a élus. (Dénégations sur divers bancs au centre—Marques d'approbation à gauche.)

Je dis, Messieurs, que vous ne faites qu'accomplir strictement votre devoir d'honnêtes gens quand vous prenez ainsi la défense des intérêts auxquels j'ai fait allusion et que vous défendez contre ce gouvernement, à qui vous disiez tout à l'heure que vous n'aviez rien à refuser, l'existence de tribunaux jugeant jusqu'à quatorze affaires par an. (Rumeurs sur divers bancs.)

Ce sont des faits, et si vous ne voulez pas les enregistrer, ce n'est pas ma faute; le pays en a pris acte.

Eh bien, messieurs, je pourrais en dire autant—et ne m'y laissez pas—en ce qui touche un certain nombre de questions. Je dis que c'est là précisément le vice fondamental, essentiel du scrutin d'arrondissement, et qu'il faut vous y soustraire, et que ce sera pour aller au scrutin de l'émancipation et de l'affranchissement que vous voterez le scrutin de liste.

Un argument semble avoir surtout touché M. Gambetta, celui qui consiste à dire : le scrutin de liste met les départements à la merci des listes établies à Paris; les élections ne seront donc pas libres!

Mais de quoi et de qui parlez-vous? On a fait pendant longtemps, des élections au scrutin de liste dans ce pays; elles se sont toujours passées au point de vue de la liberté et de l'indépendance des électeurs et des élus, dans des conditions parfaites. Personne ne s'en est plaint; ni les élus ni même, chose singulière! les concurrents évincés, ce qui n'arrive pas toujours avec le scrutin d'arrondissement. (Très bien! très bien!)

Et ce ne serait pas là un des moindres avantages, au point de vue de la paix sociale, de la disparition du scrutin d'arrondissement. Evoquez vos souvenirs, messieurs; est-ce qu'il n'est pas vrai que dans ce champ clos, dans cette arène restreinte de l'arrondissement, lorsque les candidats sont aux prises, ils se déchirent, se diffament, se jettent toutes espèces d'injures et de calomnies à la face? (Oui!—C'est vrai!) Et l'ardeur de la lutte gagne à ce point, je ne dirai pas leurs sectateurs, mais leurs sectaires, leurs affidés, qu'il arrive que, le lendemain de l'élection, au lieu de voir tout s'apaiser, tout rentrer dans l'ordre, au lieu de voir renaître la courtoisie et les bonnes relations, on laisse derrière soi des ressentiments et des rancunes inoubliables.

Et vous divisez tous nos villages, toutes nos petites villes de province pour faire triompher quoi?.... Un détestable régime, qui est impuissant à fonder la République à la fois sur la liberté et sur la réforme. (Très bien! très bien! et applaudissements à gauche).

—Vous avez dit le contraire! s'écrie M. Gatineau.

Réponse immédiate de M. Gambetta à l'interruption :

S'il y a une thèse sur laquelle je n'ai jamais varié, c'est le scrutin de liste; non pas que je ne reconnaisse pas le droit de varier sur les problèmes sociaux; mais plus je vois, plus j'examine, plus je trouve le scrutin de liste non pas parfait—il n'y a rien de parfait—mais certainement supérieur à tous les régimes électoraux qui l'ont précédé ou suivi! (Très bien! très bien.)

Je dis que ce n'est pas un médiocre avantage d'avoir une paix sociale. Mais ce n'est pas là le seul but de mes observations. Il y a un point qui est beaucoup plus douloureux, qui est beaucoup plus alarmant; ce serait, au sein de notre démocratie, si généreuse et si loyale, la création d'un régime d'élections qui nous ramènerait à quelque chose de plus détestable encore que le bourg pourri d'Angleterre avant la réforme de 1832.

Oui, timidement, clandestinement d'abord, on a acheté des voix.... (Interruptions sur divers bancs.—C'est vrai!—Très bien à gauche), on a versé la corruption et le vin aux masses électorales. (Nouvelles interruptions.)

N'interrompez pas messieurs, je citerai des faits. (Applaudissements à gauche.)

On a mis à l'enchère des candidatures, et il se trouve maintenant qu'il va surgir une industrie nouvelle, une industrie de placement électoral politico financière dans certains arrondissements. (Sourire à gauche.) Oui, il y a des arrondissements sur lesquels certains Turcarets jettent leur dévolu, calculant le chiffre qu'ils devront inscrire au total des frais généraux. (Dénégations à droite.—Oui! oui!—très bien! à gauche!)

M. le comte de Colbert-Laplace.—Citez des faits précis! N'incriminez pas sans preuves et sur de simples allégations.

M. le président.—Monsieur de Colbert-Laplace, vous êtes le premier inscrit pour parler; attendez votre tour.

M. Gambetta.—Je dis que ce sont des mœurs qui commencent, mais que, si vous maintenez le régime parcellaire appliqué au régime universel, elles vont se développer; et vous aurez cette responsabilité devant l'histoire, d'avoir inoculé la gangrène de l'argent à la démocratie française. (Vifs applaudissements.)

Pensez-y, messieurs! Et cette considération de l'électeur qu'on achète n'est pas la seule; mais si on se met sur ce pied que l'argent va être une puissance électorale, que c'est l'argent qui va prendre la place des idées....

M. Louis Legrand.—Mais non!

A gauche.—Si! si!

M. Gambetta. — Laissez-moi parler messieurs. Si on se met, dis-je, à remplacer les idées et les principes qu'on appelle des abstractions par des sacs d'écus ou par des liasses de billets de banque.... honte sur mon pays! (Mouvement.)

Non, messieurs, nous ne verrons pas ces choses; nous ne les verrons pas, parce que la conscience française indignée n'en tolèrera pas même l'apparence. (Très bien! très bien!)

Mais ce n'est pas tout. Il n'y a pas que les élections qui s'achètent, il y a le candidat qu'on refoule. Oui, dans notre démocratie, la fortune ne marche pas toujours d'accord avec le caractère et le mérite. Voulez-vous aussi exiger, dans une forme particulière, le rétablissement du cens sur l'intelligence? Voulez-vous barrer l'entrée de la vie publique à ces ouvriers, à ce travailleur modeste?.... (Rumeurs sur quelques bancs.)

Comment donc faire entrer dans les parlements ces esprits au travail? Comment leur donner leur place et leur part? Est-ce par le scrutin de liste? Est-ce par le scrutin d'arrondissement?

Ces considérations de politique sociale soulèvent un nouvel incident, auquel prend part l'ami du plus grand nombre. Nouvel instant de repos pour la chambre, dont l'attention jusqu'à ce moment vivement surexcitée se détend un peu. On voit, de banc en banc, les députés échanger leurs impressions :

M. Laroche-Joubert — Vous les avez joliment soutenues, les candidatures ouvrières!

M. Gambetta—M. Laroche-Joubert, je peux vous répondre que moi, personnellement, j'ai toujours défendu les candidatures ouvrières; et la preuve, c'est que j'ai contribué à faire entrer au sénat deux ouvriers, M. Corbon et M. Tolain. Faites-en autant. [Rires approbatifs à gauche et au centre.]

J'ai toujours réclamé l'entrée des travailleurs dans les chambres, non pas parce qu'ils n'étaient qu'ouvriers, mais parce qu'ils étaient ouvriers instruits, républicains, dévoués et capables de tenir leur place partout avec talent, avec éclat; et quand j'ai eu le pouvoir, j'ai cru m'honorer en envoyant au milieu des travailleurs de la Creuse un travailleur comme eux pour en faire le chef de l'administration préfectorale : j'ai nommé Martin Nadaud. (Très bien! et applaudissements.)

M. Laroche-Joubert—Vous n'avez pas à revendiquer M. Nadaud; c'est un ouvrier qui appartient à la révolution de 1848!

M. Gambetta—M. Laroche-Joubert, je vous rappelle au silence, [Exclamations et rires].... en ma qualité d'orateur.

M. Laroche-Joubert—De quel droit me rappelez-vous au silence? Vous oubliez que vous n'êtes pas au fauteuil!

M. le président—Monsieur Laroche-Joubert, si j'avais pris la parole, j'aurais été obligé de vous rappeler à l'ordre; vous le voyez, vous n'y perdez rien! (On rit.)

M. Gambetta — C'est comme orateur parlant à la tribune, et non en vertu des fonctions dont je suis investi, que j'ai prié M. Laroche Joubert de ne pas m'interrompre.

Je dis, messieurs, qu'il y a là un intérêt social.

M. Laroche-Joubert—Dans tous les cas, je demande la parole! (Exclamations.) Comment! lorsqu'il s'agit de la question ouvrière, vous trouvez étrange que je demande la parole?

M. Gambetta peut enfin reprendre le fil de son discours. Il développe vigoureusement cet argument : Il faut à tout prix introduire la démocratie dans les Parlements.

A ses yeux, les luttes et les révolutions qui ont eu lieu sur la réforme électorale n'ont jamais eu d'autre mobile et d'autre but que de résoudre le problème suivant :

La Révolution avait donné la propriété, et la propriété ne pouvait pas se développer au point de vue conservateur ou progressif, si le droit politique ne suivait pas la concession civile et économique.

La classe dirigeante a lutté depuis soixante quatorze ans, lutte encore pour se soustraire à ces conséquences et maintenir les entraves et les obstacles. Ce que veut M. Gambetta, il le proclame, c'est qu'il n'y ait pas en France un seul citoyen qui puisse se dire qu'il n'est pas de la classe dirigeante, et il ajoute que le scrutin de liste peut seul assurer l'égalité de représentation. Il revient d'ailleurs forcément, du moment qu'il se place sur ce terrain à l'unité de collège :

Je dis que, si on pouvait n'avoir qu'un collège, qu'un vote, qu'une expression, ce jour là nous serions dans la réalité de la souveraineté nationale.

Si la France pouvait entrer dans cette enceinte, voilà ce qui serait l'idéal, la perfection dans l'expression de la manifestation. En dehors de cet idéal....

Un membre à droite—C'est la théorie de M. de Girardin.

M. Gambetta—Je dis que, sous peine de ne point répondre à la grandeur de vos principes, à la sincérité de vos consciences, il faut prendre le système qui s'en rapproche le plus. (Très bien! à gauche.)

Maintenant, pouvez-vous mettre en balance l'autorité, l'action d'un corps électoral composé de 150, de 200, de 300,000 citoyens; d'un million; ou même de deux millions, avec un corps électoral brisé, fragmenté, où il s'agit quelquefois de déplacer 80 ou 100 voix sur 5,000 électeurs inscrits, pour avoir le droit de participer à la gestion des intérêts du pays. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Non. Je ne pense pas, et c'est pourquoi je dis qu'il faudrait nous apporter ici autre chose que ces considérations sur l'intimité de l'électeur et de l'élu pour renier ainsi tous les précédents, tous les intérêts, tous les principes, toutes les traditions du parti républicain. Car enfin, qu'est-ce que cette intimité? qu'est-ce qui se cache derrière elle? quelles en sont les conséquences politiques, gouvernementales, administratives, sociales?

Voici M. Gambetta en face d'un des plus justes arguments de M. Roger. Pour en avoir raison, il présente à la chambre le tableau piquant des ennuis d'un député :

Eh bien, je dis, messieurs, que cette intimité, elle est de deux ordres. Elle peut quelquefois produire d'excellents résultats quand l'électeur lui-même est un homme indépendant, un homme désintéressé, absolument étranger à toutes les ambitions domestiques, dédaigneux des faveurs administratives, étranger à l'obtention d'aucune manne préfectorale ou sous-préfectorale, oh! alors, quand on a affaire à l'un de ces électeurs incorruptibles.

Un membre à droite.—Un merle blanc!

M. Gambetta.—..., et surtout soucieux de ne pas corrompre leur élu; alors cette intimité c'est la société des saints et, par conséquent, c'est la voie de la perfection. [On rit.]

Mais il y a d'autres électeurs. Mon Dieu il n'est pas défendu de songer à sa famille, à son fils qui est au service; on demande un congé pour lui. [Nouveaux rires.]

Qu'est-ce que vous voulez, messieurs? ce n'est pas moi qui ai abordé cet ordre de considérations; mais je tiens à ne laisser rien sans réponse.

Eh bien, l'électeur de cette espèce, il a des besoins, il a des visées d'ambition—je suis incapable de dire qu'il a des convoitises, vous ne me croiriez pas [Nouvelle hilarité, et alors, au lieu d'avoir affaire à un représentant du peuple qui ne lui doit compte que de sa conduite politique, il l'assiège par correspondance et souvent de sa présence réelle; il le harcèle, et le député cherche à s'en débarrasser.

Il s'en décharge quelquefois sur son voisin, quelquefois sur le sous-préfet, sur le brigadier de gendarmerie ou sur le juge de paix; mais si l'électeur pousse la curiosité jusqu'à venir au centre, le député s'en décharge sur les ministres. Mon Dieu! ce n'est pas que je sois au courant des sollicitations que les ministres peuvent recevoir, non (Hilarité), mais j'en ai entendu parler, à coup sûr! Eh bien, permettez-moi de croire que, même avec l'application très large du sous-secrétariat d'Etat et même des chefs de cabinet, l'outillage administratif n'est pas suffisant pour faire face à toutes ces demandes et à toutes ces sollicitations.

Plusieurs membres.—C'est vrai!

M. Gambetta—Et je crois qu'on accomplirait la plus utile, la plus féconde, la plus efficace des réformes si on trouvait un régime électoral qui pût soustraire l'élu à l'intimité par trop pressante de l'électeur [Rires approbatifs], et je pense que les plus soulagés, comme on dit, ne sont pas ceux qu'on pense.

Eh bien, est-ce que cela est reprochable? est-ce que c'est la faute des électeurs? Est-ce que c'est la faute des élus? Nullement, messieurs, c'est la faute du régime; et la nature humaine est ainsi faite, que, placée dans les conditions de la tentation, elle faillit.

Comme on dit dans le style théologique, elle est toujours en état peccamineux. (Nouveaux rires.)

Pour l'orateur, le résultat de cet état de chose est celui-ci : Les majorités ainsi incitées, cernées, peuvent être des majorités dévouées aux institutions, mais ne sont pas des majorités capables de soutenir résolument le pouvoir quand il ne marche pas. Aussi, le pouvoir est-il condamné sinon à la stérilité, du moins à une impuissance intermittente.

Vient le tour des arguments tirés de la géographie électorale. M Gambetta y répond par deux faits : au scrutin d'arrondissement les républicains sont battus dans la Vienne et dans le Maine-et-Loire; au scrutin de liste, ils triomphent.

Puis, arrivant à cet argument de M. Roger : le scrutin de liste égorge les majorités :

Eh bien, messieurs, savez-vous ce que je trouve d'intéressant dans le scrutin de liste! C'est que ce scrutin donne à la liste la plus grande force à la majorité légale dans le pays et cependant qu'il permet l'introduction des minorités qui ont une consistance suffisante pour être représentées et pour avoir le droit de parler; c'est que, par ce mode de consultation, il y a possibilité pour le pays, pour l'électeur, entendez-vous bien, et non pas pour le comité, de faire sa liste, de la doser.

Quelques membres au centre.—Oh! oh!

M. Gambetta.—Vous niez, messieurs? Eh bien, laissez-moi vous citer un exemple, et vous me direz si avec le scrutin d'arrondissement vous obtiendriez un pareil résultat?

C'était au mois de juillet 1871; Paris était sous l'état de siège; il n'y avait debout que quelques journaux républicains; le comité conservateur avait fait une liste; il parlait d'abord seul; il y a pourtant eu un comité républicain qui a présenté aussi sa liste.

Qu'est-il arrivé au milieu de cette terreur? Il est arrivé que sur 90 où 100 candidats,—vous en étiez monsieur Freppel,—l'électeur a fait, lui aussi, après le comité, sa liste, et qu'il est passé 14 conservateurs et 7 républicains. Parmi ceux-ci, l'homme qui est devant vous, qui n'avait pour lui ni comité ni journaux et qui,—j'ai quelque fierté et quelque regret à le dire,—a remplacé M. Freppel sur la liste.

M. Freppel—Par qui vous êtes-vous fait nommer? Par vos amis!

M. Gambetta.—Je n'y étais pas.

M. Freppel.—Je n'y étais pas plus que vous. Je le répète, c'est par les soins de vos amis que vous vous êtes fait nommer.

M. Gambetta.—Non, monsieur, par les électeurs. Evidemment ce sont les électeurs qui ont tout fait. En voulez-vous la preuve? C'est qu'ils ne se sont jamais trompés et que c'est toujours votre nom qu'ils ont rayé. [Hilarité.—Applaudissements.]

M. Freppel.—Voilà pourquoi j'ai eu 95,000 voix.

M. Gambetta.—C'est comme dans le ciel : Beaucoup d'appelés et peu d'élus! [Nouveaux rires.]

M. Freppel.—Il n'y avait ni beaucoup d'appelés, ni beaucoup d'élus. Du reste, il est vrai de dire que vous étiez à Saint-Sébastien.

M. Gambetta.—Ce qu'il y a justement de notable, c'est que j'étais à Saint-Sébastien et que j'ai été élu!

M. Freppel.—Par l'entremise de vos amis.

M. Gambetta.—Evidemment, ce n'est pas par les vôtres!

L'orateur arrive à sa conclusion. Il formule en quelques mots : Le scrutin de liste, dit-il, est le scrutin politique par excellence, parce qu'il est le plus souple des instruments électoraux, parce qu'il admet l'esprit de conciliation, de transaction, parce qu'il ne laisse en dehors de lui aucune espèce de situation importante sans l'accueillir au fond, c'est là la thèse tout entière.

Cette affirmation des bienfaits du scrutin de liste amène M. Gambetta à cette péroraison éclatante :

Eh bien, messieurs, je vous soumets ces considérations. Si le besoin s'en faisait sentir, je vous demanderai de remonter à cette tribune; mais avant d'en descendre, permettez-moi de vous dire que c'est dans ce pays ci surtout qu'il faut que le régime électoral ne laisse prise à aucune revendication, ni de la part des minorités, ni de la part des déshérités : il faut qu'un gouvernement d'opinion, lorsqu'il est fondé, s'inspire et se retrempe incessamment à la plus grande source de l'esprit public, et je dis qu'en dehors du suffrage universel consulté par le scrutin de liste, on ne sent que des ruisseaux qui se perdent dans le sable avant d'arriver au pied de cette tribune. L'avenir est dans vos mains, car il dépend du régime que vous choisirez.

Il dépend de vous que la République soit féconde et progressive, ou bien qu'elle soit vacillante et chancelante entre les partis; il dépend de vous qu'il surgisse ici un véritable parti de gouvernement, compact et sérieux, pour mener la France jusqu'au bout de ses glorieuses destinées. Vous êtes les maîtres.

Oui, vous prononcerez. A votre tour, vous direz : *Beati possidentes*, nous reviendrons à la tradition vraie, à la tradition républicaine. Je vous y adjure. Pensez au pays. Passez en revue les vices, les abus, l'impuissance du régime auquel nous sommes condamnés, et considérez, de l'autre côté, ce torrent de forces, de puissances, d'énergies que vous pouvez recueillir à même dans le plein courant de la souveraineté nationale; et alors vous n'hésiterez pas à porter résolument la main sur un régime qui ne peut donner aucune vitalité. Vous voudrez échapper à cet amer reproche par lequel je finis. Vous ne voudrez pas encourir la sentence du poète romain : ils ont perdu les sources de la vie pour sauver leur vie même.

Propter vitam vivendi perdere causas!

Les applaudissements qui accueillent l'orateur se prolongent pendant quelques minutes. On ne voit pendant ce temps aucun député se diriger vers la tribune. La discussion générale a été close après le discours de M. Gambetta, et la chambre a décidé au scrutin secret par 243 voix contre 235, qu'elle passerait à la discussion des articles de la proposition de loi.

Ce premier vote tranchait la question, et la victoire des partisans du scrutin de liste était dès lors définitivement assurée. L'article 1er, ainsi conçu : "Les membres de la chambre des députés sont élus au scrutin de liste par département," a été adopté par 299 voix contre 223; les autres articles, ainsi que l'ensemble de la proposition de la proposition de loi, ont été votés sans scrutin.

Emportez des souliers de l'Etoile Rouge.

Dengremont.—Grand concert Dengremont au Fort Espagnol, pour vendredi 3 juin, commençant à 8 heures du soir. Ce concert sera probablement le dernier que donnera ici le jeune virtuose. Qu'on en prenne note! Les artistes de ce talent sont rares, et celui-ci est plus que rare, il est extraordinaire. La salle, pouvant contenir 5000 personnes, aura 500 places réservées qu'on peut retenir d'avance en s'adressant au magasin de musique de Grunewald, rue du Canal 127.

TUNISIE.

Nous empruntons à la "République Française" du 19 mai, les intéressantes nouvelles arrivées de la Tunisie :

Tunis, 15 mai, midi 20.
(Arrivé le 17, à 10 h. 45 matin.)

A la réception de la colonie française par le général Bréart, M. de Lamothe, correspondant du *Temps*, a prononcé au nom de la presse le discours suivant :

Mon général, M. le premier député de la nation vient de vous souhaiter la bienvenue, au nom de la population française fixée à demeure dans la capitale de la régence.

D'autres de nos compatriotes, amenés dans cette ville par les événements mêmes dont le pays vient d'être le théâtre, m'ont fait l'honneur de me désigner pour être leur interprète dans cette circonstance. Ils m'ont chargé, au nom de la presse française, dont ils sont ici les représentants, de vous exprimer leur profonde sympathie pour votre personne, leur sincère admiration pour la parfaite discipline, la belle tenue et l'entrain tout français, dans les marches les plus pénibles, par le temps le plus contraire, des troupes que vous avez si heureusement conduites jusqu'aux portes de Tunisie.

Votre nom, mon général, restera associé à la convention que vous venez de conclure, donnant ainsi au protectorat de fait longtemps exercé par notre pays sur la régence, la consécration officielle qui lui avait manqué jusqu'ici.

Cette convention, vous l'avez obtenue sans combat. S'il eût fallu recourir à l'argument suprême de la force mise au service du droit, ce que nous avions vu de votre camp nous donnait l'assurance que vos soldats eussent été, en toutes circonstances, à la hauteur de leurs aînés des vieilles armées d'Afrique.

Nous n'avons pas à le cacher, nous aurions souhaité pour nos jeunes soldats, comme compensation des fatigues vaillamment supportées, l'honneur et la satisfaction de traverser aujourd'hui, drapeaux déployés, cette capitale d'un aspect nouveau pour eux; nous pensions, en outre, et nos compatriotes résidents pensaient comme nous, qu'il n'était pas inutile que le spectacle de notre force vint rehausser aux yeux des populations, si souvent et si facilement abusées sur notre compte, le mérite de notre modération.

Des considérations que nous n'avons pas à apprécier en ont fait décider autrement.

Tout en le regrettant, nous, journalistes, nous nous efforcerons de donner à nos compatriotes de l'armée une autre compensation, la seule dont nous puissions disposer par la publicité que recevront nos modestes écrits. Transmis journellement par la Poste et le télégraphe et répandus par milliers d'exemplaires, arrivant dans les moindres hameaux, ils leur procureront la satisfaction de savoir que leurs concitoyens et leurs familles les suivent constamment et apprennent quotidiennement avec quel zèle, quelle bonne humeur qui ne se sont jamais démentis, ils ont accompli leur mission.

S'adressant ensuite à M. Roustan, le délégué de la presse s'exprime ainsi :

Monsieur le ministre, par la même occasion et simplement parce que le hasard a voulu que, le premier d'entre eux, au cours de trois voyages successifs en Tunisie, j'aie eu la bonne fortune d'assister à vos efforts incessants pour y défendre les droits et les intérêts de la France, mes confrères de la presse m'ont choisi pour vous adresser en leur nom les plus chaleureuses félicitations.

Nous applaudissons de tout cœur à la distinction si méritée que vous a conférée le gouvernement de la République. Plus encore que cette distinction même, la conclusion de la convention du 12 mai a été le couronnement de l'infatigable persévérance avec laquelle vous n'avez cessé de poursuivre la reconnaissance officielle de la prépondérance française en ce pays.

En vous nommant ministre résident, le gouvernement de la République française vient de vous confier un nouveau mandat non moins difficile à remplir.

Votre nouvelle situation nous crée de sérieux devoirs envers ce pays si favorisé de la nature, mais, en même temps, si déchu de son ancienne prospérité.

Vous avez courageusement accepté la mission de présider à la transformation, aussi nécessaire qu'inévitable, qui devra introduire dans l'administration intérieure de la régence, soustraire désormais à l'action des rivalités internationales les principes de régularité, de sage économie et de probité administrative auxquels la France est redevable de son prodigieux relèvement au lendemain d'une infortune sans exemple.

Nos vœux ardents, monsieur le ministre, vous suivront dans l'accomplissement de cette grande tâche que vous saurez mener à bonne fin pour l'honneur de la France et de la République, dont vous êtes ici le digne représentant.

Jolie chaussure blanc pour bébés, à l'Etoile Rouge.

Décédé hier à 4 heures et demie du soir, ANTOINE REYNET, âgé de 63 ans, né à Aspremont, Département des Hautes Alpes, France. Les amis et connaissances ainsi que ceux de son gendre, Edm. Mandin, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce soir, à 4 heures et demie. Le convoi partira du No 125 Promenade Carondelet, près la rue Claiborne, où le corps est exposé.

Décédée hier matin, à 9 heures, à l'âge de 38 ans, Dame EDOUARD DeBLOIS, née JOSÉPHINE GESOIS. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin. Le corps est exposé au No 111 rue Rampart, près St Louis.

Décédé hier matin, à 10 heures et demie, à l'âge de 1 an et 17 jours, CHARLES LAMY, fils de Charles Lamy et de feue Cecile Leblond. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, à 4 heures. Le convoi partira de la résidence de son grand père, M. Leblond, rue Bourbon, entre St Louis et Toulouse.

Salle de la Compagnie de Pompe à vapeur St-Bernard No 1.—St Bernard, 3 juin 1881—Les officiers et les membres de cette compagnie sont notifiés que l'Assemblée Mensuelle et Trimestrielle aura lieu LUNDI, 6 juin, à 7 1/2 heures P. M. Règlement d'arrérages.
La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre de : J. N. AUGUSTIN Président.
F. D. Seguenne, Secrétaire. 3 juin—3t

L'UNION FRANÇAISE.
Messieurs les sociétaires sont prévenus que l'assemblée générale semestrielle aura lieu DIMANCHE, 5 du courant, au siège de la Société, No 9 rue St Louis. La séance sera ouverte à 5 heures P. M. précises.
Des communications intéressant vivement la société seront faites à l'assemblée. Messieurs les membres sont instamment priés d'être ponctuels.
MM. les présidents honoraires de l'Union et les présidents des sociétés françaises sont cordialement invités à participer à la réunion.
Pour la direction,
H. BILLARD, Secrétaire. F. TUJAGUE Président. 3 juin—3t.

Trouvé,
Lundi, 30 mai 1881, un PONEY gris que le propriétaire peut réclamer en prouvant sa propriété et en payant les frais. S'adresser au dépôt de charbon, au coin des rues Mandeville et Levée. 3 juin—1f

Aux commissaires de la Place d'armes ou Place Congo.
Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux Commissaires de la Place d'Armes, autrefois Place Congo, qu'il sollicite le poste de gardien de la dite Place. Il s'engage, s'il est désigné, à justifier par sa vigilance et son exactitude la préférence qui lui aura été accordée. Mutilé pendant la dernière guerre et ne pouvant en conséquence se livrer à toute espèce d'occupation, il appelle sur sa candidature la bienveillante attention de MM les Commissaires.
CAPT. MICHEL GEORGE. 2 juin—4f

AVIS.
La société existant autrefois entre les soussignés sous la raison sociale de HORTER & FENNER est dissoute ce jour par limitation. M. George Horter assumera toutes les dettes et signera en liquidation.
GEORGE HORTER. EDWARD FENNER.
N. O. 1er Juin 1881.
Me référant à ce qui précède, je continuerai les affaires en mon propre nom et pour mon propre compte.
GEORGE HORTER. 1er juin—3f

Avis.
Les créanciers de l'ancienne Citizens Savings' Bank sont notifiés qu'un dividende a été déclaré et qui est payable sur présentation de leurs titres aux soussignés, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, au No 3 1/2 rue Carondelet.
THOS. HASAM, Jr., P. H. LEGENDRE. 1er juin—7f

Ecole de Garde-Malades.
Le Conseil des Administrateurs de l'Hôpital de Charité a, par une résolution votée à un de ses derniers meetings, décrété la fondation d'une Ecole de Garde-Malades. Les femmes qui désirent recevoir une instruction complète, et obtenir un diplôme régulier à la fin de leurs études, devront s'adresser à mon bureau de 9 à 11 heures du matin.
Dr JOHN H. PIKE, Secrétaire et Trésorier, Hôpital de Charité. 1er juin—1m

Avis.
Si les deux dames qui vendaient des billets pour un Concert musical et littéraire qui devait avoir lieu le 20 avril au Y. M. C. Association Hall, rue du Camp, et qui, remis, doit avoir lieu à Grunewald Hall, le 14, envoient leurs noms et leur adresse à Post Office Box 2290, elles en [illegible] quelque chose. Dans le cas contraire, les noms qu'elles ont donnés à M. Grunewald seront publiés. 31 mai—1f

WM. E. MURPHY, AVOCAT,
A L'ENCOIGNURE DES RUES DOUANE ET ROYALE.
Consultations de 9 à 3 heures, en français et en anglais.
6avril—PP

Avis.
CHARLES TROUILLY
No 129 rue du Canal.
Salon Musical pour la coupe de cheveux des enfants.
A dater de ce jour : Les prix sont réduits à 25 cents, le shampoo pour dames, $1 00.
Fabrique de perruques et toupets et toutes sortes de travaux en cheveux. 3 mai—1mDJS

On demande
UNE BONNE CUISINIÈRE dans une famille. S'adresser au coin des rues Perdido et Magnolia, près de l'usine à gaz. De bonnes références seront exigées. 29mai—6f

Avis.
Les prix les plus élevés seront payés comptant pour des meubles d'occasion (second hand) de tous genres. S'adresser à CASH,
12 fév— Lock Box 2600 N. O. P.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 2 JUIN—CLASSE No 130.
Tirage de 4 heures P. M.
66 38 22 26 71 26 30 9 3 61 1 42
Ces tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie [illegible]
G 9 juin 1881 [illegible]

Bottes Blanches!
—A—
L'Etoile Rouge!
Pantoufles blanches!
—A—
L'ETOILE ROUGE!

Venant d'arriver, un splendide assortiment de SOULIERS D'ÉTÉ pour dames, demoiselles et enfants. Souliers bas à un strap, deux straps et plus.
Pantoufles unies, DERNIER GENRE à NEW-YORK :
Variété extraordinaire de souliers les plus FINS et les plus ELEGANTS.
Tous fabriqués spécialement pour la maison.
POUR CHAUSSURES FINES
En tous genres, allez à
l'ETOILE ROUGE
Les catalogues de la maison sont expédiés, sur demande, dans toutes les parties du pays.
Ordres remplis par express, C. O. D., ou par la poste, sur récept du montant, y compris les timbres nécessaires à l'expédition.
Tout paquet non enregistré est aux risques de l'acquéreur. En envoyant une commande pour être expédiée par la poste, toujours ajouter 10 cents pour l'enregistrement.
Pour plus d'informations, voir les catalogues.
La maison est ouverte le DIMANCHE jusqu'à une heure.
NE MANQUEZ PAS
—DE—
VISITER
l'Etoile Rouge!
Coin Canal et Baronne,
Nlle-Orléans, Louisiane.
ARTHUR DURIEU,
Canal— PROPRIETAIRE.

Commission Franco-Américaine.
W. H. BECK, Avocat.
Mémoriaux Préparés et Réclamations Poursuivies devant la dite Commission.
Les Réclamants sont priés de se rendre ou s'adresser au bureau du No 2, rue Carondelet, office 11 Nouvelle-Orléans, où sont les papiers et documents originaux provenant de feu M. Auguste Bara.
Bureau à Washington, D. C. 1424 New York Avenue. 25 mai—15t

W. K. ROGERS. QUINTON CORWINE.
Aux Réclamants Français.
ROGERS & CORWINE.
AVOCATS.
175 rue Commune, N. O.
et 1517 PENNSYLVANIA AVENUE,
Washington, D. C.
27 mai—7 f.

Aux détenteurs de bons des Etats-Unis de cinq pour cent de 1881.
Les bons-coupons de cinq pour cent de 1881 en circulation et non rappelés le 12 mai 1881, seront payés au Département du Trésor, à Washington, D. C., le 12 août 1881, et à partir de cette date, ces bons ne seront plus sujets à l'intérêt. Mais, sur demande faite au secrétaire du Trésor, avant le 1er juillet 1881 tout bon de cette catégorie, ainsi que $250,000 000 des bons enregistrés de cinq pour cent de 1881, non rappelés le 12 mai 1881, seront maintenus dans la circulation au gré du gouvernement, sujets à un intérêt de 3 1/2 pour cent annuellement à partir du 12 août 1881 sur le reçu, au Département du Trésor, à Washington, D. C., le 1er juillet 1881 ou ultérieurement, des bons à maintenir dans la circulation ainsi qu'il est pourvu plus haut, l'intérêt portant sur ces bons jusqu'au 12 août 1881, sera payé d'avance aux taux actuels des bons.
On peut disposer des bonds ou faire une application pour leur continuation par l'intermédiaire du New Orleans National Bank, rue du Camp 54, qui se charge de leur transmission.
21 mai au 28 juin

Hôtels, Sources etc.
CULLUM SPRINGS,
A un mille à l'ouest de Bladon Springs, Ala. ouvert aux voyageurs le 1er juin 1881.
Prix : au mois, $30, à la semaine, $10.
Pour des recommandations, s'adresser à M. J. Rykoski, rue Decatur, 52, et à J. Alsina, rue Dryades, 406, N.-O. Pour plus amples informations, s'adresser à J. C. et S. C. O'HARA, Bladon Springs, Ala. 28 mai—6 s

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tous temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés, savoir : par mois, $45, pour quinze jours $25, par semaine $12. 21 mai—3m

BEERSHEBA SPRINGS
Au sommet des montagnes du Cumberland, comté de Grundy, Tennessee, à 2,250 pieds au dessus du niveau de la mer.
CHAS. E. SMEDES & Co.,
PROPRIETAIRES.
CONDITIONS.
Par jour....................$ 3.00
Par semaine................12.00
Par mois....................40.00
L'HOTEL sera ouvert dès le 1er juin. Les édifices, les terrains, les lits et la literie, le linge de table, etc, tout est en parfait état. Il se trouve sur les lieux des sources naturelles et des sources d'eau ferrugineuse, indépendamment de l'eau de pluie recueillie dans des citernes. Le pays est magnifique et la nature y est plus belle et plus pittoresque que dans aucune autre région—Bains russes et bains turcs, bains chauds et froids à l'hôtel même—Excellents chevaux, voitures neuves, à prix modérés—Table égale à celle d'aucun autre hôtel—Musique pendant toute la saison [illegible]
CHAS. E. SMEDES & Co.

B. & W. CRONER,
Importateurs et Marchands
—DE—
Marchandises Sèches
Etrangères de tous genres.
Tapis,
Nattes,
Devants de cheminée,
Toiles cirées,
Stores de fenêtre, etc.
L'attention spéciale est appelée sur nos costumes tout faits pour enfants.
Linon, Piqué, Gingham
et aussi—
Dessous Ulsters de dames,
Costumes de diverses fabriques.
PARASOLS.
2000 parasols à des prix variant de 25 sous à $10 chacun. Ces prix sont bien au-dessous des prix réguliers.
N. B.—Une attention spéciale concédée aux ordres de la campagne. Des échantillons sont expédiés sur demande.
B. & W. CRONER,
141 rue du Canal,
Coin Bourbon.
29mai—1m

W FRANTZ E. OPITZ.
FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie,
Montres, bijouterie.
65 rue Royale,
Entre Iberville et Conti
Nlle-Orléans.
BIJOUTERIE
ET MONTURE DE
DIAMANTS.
DIAMANTS.
N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles.—Nouvelle-Orléans, 30 mai 1881—Des soumissions cachetées seront reçues jusqu'à midi, VENDREDI, 3 juin 1881, pour l'achat de bons de première hypothèque de cette compagnie, s'élevant à $285,000.
Les bons sont de $1000 de dénomination, datés du 1er juin 1881, portant intérêt à six pour cent par an, payable semi-annuellement à la Nouvelle-Orléans ou à New York, suivant l'option du porteur. $15,000 échoiront le 1er juin de chaque année de 1883 à 1901 inclusivement.
Les Bons sont offerts comme suit :
Série No 1—$60,000 courant de 2 à 5 ans incl.
2— 75,000 de 6 à 10
3— 75,000 de 11 à 15
4— 75,000 de 16 à 20
Les offres seront reçues ainsi : pour la série No 1 en sommes de $4,000, ($1000 de chaque année sur le tout.) Pour les séries Nos 2, 3 et 4 en sommes de $5,000, $1000 de chaque année, ou pour le tout; Toutes les soumissions seront ouvertes le 3 juin 1881, à midi, à la Banque Nationale de la Louisiane, de cette ville. La compagnie se réserve le droit de rejeter les soumissions en partie ou en totalité.
V. RIVIERE, Secrétaire.
31 mai—jusqu'au 3 juin

POUR RIEN!
Prime Gratuite!
LA
LIBRAIRIE FRANÇAISE.
H. BILLARD,
Successeur de HEBERT & CIE.,
Offre à partir du 1er mai 1881 pour tout NOUVEL abonnement, ainsi que pour tous les RENOUVELLEMENTS d'abonnements qui commenceront à cette date et dont le prix ne sera pas moins de Cinq Piastres par année.
UNE MAGNIFIQUE PRIME
GRATUITE
Composée d'un très beau recueil de livraisons de l'Illustration ou du Monde Illustré au choix, et contenant de
Nombreuses et splendides Gravures
Le tout sans augmentation du prix des abonnements, lesquels continueront à être servis à domicile sans frais extra.
Les abonnés de l'intérieur qui désirent recevoir la PRIME GRATUITE par la poste, devront envoyer 15 cents en timbres poste pour frais d'envoi.
Livres de Prières, Paroissien et autres Articles de Piété.
Reçu par steamer "Montréal" un envoi considérable de PAROISSIENS reliures en Ivoire, Nacre, Velours, Cuir de Russie, Chagrin, etc, etc, ainsi qu'un magnifique assortiment de CHAPELETS Nacre, Cornaline, blanche, montures argent.
H. BILLARD, librairie française,
56 RUE DE CHARTRES,
Coin Bienville. Nlle-Orléans.
Post Office Box No 90.
24 avril—

ENTREPOT DE TAPIS,
17.....RUE DE CHARTRES.....17
1500 Rouleaux de
NATTES
DE CHINE,
Tous les genres les plus nouveaux et assortis.
Le plus grand stock au Sud.
ARTICLES DE TAPISSERIE
A. Brousseau's Son.
Les prix conviendront à tous.
3 avril—

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT,
A transféré ses bureaux au No 3 1/2 rue Carondelet (rez-de-chaussée).
4 oct—

LE COUNTRY VISITOR'S
SUMMER MAGAZINE
PARAITRA LE 19 COURANT.
Cette revue mensuelle contiendra la description des Villes de bains, ainsi que des Histoires locales, Romans historiques, Anecdotes amusantes, Impressions de voyage aux Attakapas, une grande variété de matières variées, Recettes médicales, Tables de connaissances utiles, Heure de l'arrivée et des départs des trains et steamers pour les lieux d'excursions, avec la distance des stations et des villes de bains.—Prix 10 cts l'exemplaire.
Comme la circulation de ce numéro qui est sous presse pour paraître le 19 sera tiré à 10,000 exemplaires, ceux qui désirent annoncer feraient bien d'envoyer leurs annonces immédiatement.
Adresse COUNTRY VISITOR,
15 mai— 128 rue de Chartres.

HENRY N. SIEBRECHT.
49.....RUE ROYALE.....49
MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ELEGANTS
DANS LE DERNIER GENRE.
Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires.
PRIX MODÉRÉS.
21 avril—6m

HENRI JOUBERT,
PROFESSEUR de VIOLON et D'ACCOMPAGNEMENT.
[illegible] RUE [illegible] No 393
15 [illegible] Première et Seconde.